

Meta prend des engagements

Publié le 16 juin 2022

Meta prend des engagements devant l'Autorité de la concurrence afin de mettre un terme à des pratiques susceptibles de soulever des préoccupations de concurrence sur le marché français de la publicité en ligne non liée aux recherches.

À la suite d'une saisine de la société Criteo en septembre 2019, les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont formulé des préoccupations à propos d'un certain nombre de pratiques susceptibles d'affecter les conditions de la concurrence, d'une part entre les différents prestataires de service d'intermédiation publicitaires, et d'autre part, entre Criteo et Meta.

Dans le cadre d'une procédure négociée, les sociétés du groupe Meta (Meta Platforms Inc., Meta Platforms Ireland Ltd., et Facebook France) ont proposé des engagements en juin 2021, lesquels ont été ensuite soumis à un test de marché puis examinés par le collège de l'Autorité.

À l'issue de ce processus et de substantielles améliorations, l'Autorité a accepté et rendu obligatoires les engagements proposés et a ainsi clos la procédure engagée. C'est la première fois qu'une autorité de concurrence accepte des engagements de la part de Meta dans le cadre d'une procédure antitrust.

français de la publicité en ligne non liée aux
recherches

[Lire le communiqué](#)